

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89)

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-101

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TRONÇON DE LA RD N°712 RUE DE DOUVENANT – MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Michel BOUGEARD, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire

Par délibération du 02 juillet 2018, vous avez accepté le principe du transfert d'un tronçon de la RD n°712 du domaine public départemental vers le domaine public communal.

Pour mémoire, il s'agit du tronçon situé entre le rond-point du « 19 mars 1962 » (Ville de Saint-Brieuc) et le rond-point de Douvenant (Langueux), figuré sur le plan entre les points C et D. Il représente une longueur de voirie de 306 mètres sur Langueux.

Après les délibérations concordantes de Saint-Brieuc et Langueux, le Conseil Départemental nous a confirmé avoir déclassé le tronçon en question par délibération du 17 septembre 2018.

C'est pourquoi il y a lieu de procéder au classement dans le domaine communal et mettre à jour le tableau de voirie conformément à l'annexe de la présente délibération.

Il est rappelé que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en partie proportionnel à la longueur de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La longueur de voirie, qui est actuellement de 55.116 mètres linaires, est portée à 55.422 mètres linéaires.

En conséquence, **je vous propose** :

- de classer dans le domaine public communal le tronçon de voie situé, rue de Douvenant, compris entre le rond-point de Douvenant et la limite communale avec Saint-Brieuc (figuré entre le point C et le point D sur le plan joint en annexe),
- de valider les modifications apportées au tableau de voirie comme indiqué en annexe,
- et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

ANNEXE
(Délibération du 10 décembre 2018)

Au 02 juillet 2018 la longueur de voirie communale était de 55.116 mètres linéaires

Augmentation de la longueur de la rue de Douvenant :

N° VC	APPELLATION	POINTS DE REPERAGE DU TRACE		LONGUEUR (En Mètres)	LARGEUR MOYENNE	SURFACE MOYENNE (m ²)
		ORIGINE	FIN			
n°43	Rue de Douvenant	Limite commune avec Saint-Brieuc (rue de Paris)	RN 12	330 + 306 = 636 m		

LONGUEUR TOTALE DE VOIRIE : 55.422 mètres linéaires